



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 31 janvier 2026

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- de prendre acte des travaux suivants, sans délivrance de permis de construire, ni mise à l'enquête publique :
 - Henchoz Michel Louis, Le Bognon : Remplacement de la fenêtre et du tavillon sur la façade « Sud » du bâtiment ECA No 181 (parcelle RF No 31).
 - Favre Jean-Marc, Le Carroz : Revêtement intérieur des parois et plafonds de la chambre « Sud-Est » (parcelle RF No 166).